

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 7 décembre 2021, à 19 h 30

Sont présents : MM Roger Lévesque, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Samuel Côté, conseiller # 2
Ghislain Desbiens, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière

Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h 30.

2021.12.229

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption du procès-verbal

2021.12.230

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

2021.12.231

4.1 Demande de commandite de la Paroisse St-Louis-de-France

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'année 2022 déposée par les marguilliers de la Paroisse St-Louis-de-France pour la publication du bulletin paroissial qui transmet des nouvelles et des réflexions d'intérêts pour les fidèles de la paroisse;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin d'octroyer une aide financière de 100,00 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-20-970.

Adoptée unanimement

2021.12.232

4.2 Demande commandite du Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée par le Comité des Loisirs pour le Noël des enfants;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'autoriser le prêt des deux camionnettes de la municipalité au Comité des Loisirs, pour faire la distribution des cadeaux pour le Noël des enfants.

Madame Monique Bouchard et MM Samuel Côté et Roger Lévesque se retirent des délibérations et déclarent un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

2021.12.233

4.3 Adoption du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi pour Normétal

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office d'Habitation Lac Abitibi pour Normétal, tel que préparé par la Société d'habitation du Québec, en date du 2 décembre 2021.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2021.12.234

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 novembre 2021.

2021.12.235

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Septembre 2021, totalisant 6,53 \$ et représenté par le chèque L2100134;
- Novembre 2021, totalisant 8 667,37 \$ et représenté par les chèques L2100135 et L2100140;
- Décembre 2021, totalisant 12 627,86 \$ et représenté par les chèques L2100141 à L2100145;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 43 à 48 totalisant 33 109,23\$ (brut).

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des pompiers volontaires, de 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 au montant de 15 646,80 \$ (brut).

Adoptée unanimement

2021.12.236

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Septembre 2021, totalisant 6,53 \$ et représenté par les chèques L2100134;

- Novembre 2021, totalisant 88 408,59 \$ et représenté par les chèques C2100079 à C2100088; L2100135 et L2100140; et P2100323 à P2100331 et P2100334 à P2100350.
- Annulation du chèque C2100083, totalisant 61,20 \$ et représenté par le C2100084;
- Décembre 2021, totalisant 22 531,87\$ et représenté par les chèques C2100089; L2100141 à L2100145; P2100332 et P2100351 à P2100353.

Adoptée unanimement

6. Administration

2021.12.237

6.1 Transactions budgétaires

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'autoriser les *transactions budgétaires suivantes* :

<u>Du poste budgétaire DT</u>	<u>Au poste budgétaire CT</u>	<u>Montant</u>
01-231-22 Protection incendie (autres mun.)	01-231-22-009 Intervention pour la Sopfeu	4 104,14 \$
01-234-50 Loyer CLSC	01-234-50-002 Loyer Cercle des fermières	350,00 \$
02-190-00-970-00 Dons organismes (autre que loisirs)	02-190-00-970-02 OBNL – La Maisonnée	3 289,00 \$
02-701-50-522-00 Ent./Rép. Parc / terrains de jeux	03-310-13-723-02 Immobilisations - Parc et terrains de jeux	3 996,59 \$
03-310-13-722-00 Immobilisations - Édifices	03-310-13-723-04 Immobilisations FDT – Clôture	29 092,00 \$
02-220-00-141-80 Rémunération pompiers	02-220-00-141-83 Rémunération visites résidentielles	3 980,00 \$
02-415-00-521-00 Ent./Rép. Réseau égout	03-310-40-721-00 Immobilisations Réseau eau et égout	4 818,88 \$
02-415-00-521-00 Ent./Rép. Réseau égout	02-415-00-640-00 Pièces et accessoires égout	1 088,93 \$
02-701-50-522-01 Ent. Sentier pédestre/ ski	02-610-00-453-01 Location machinerie et équipement	3 000,00 \$
02-220-00-411-00 Inspection risque très élevé incendie	02-220-00-951-00 QP – inspection risque très élevé incendie	3 974,00 \$

Adoptée unanimement

2021.12.238

6.2 Dépôt des rapports d'audits de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec – Rapport pour l'adoption du budget 2021 et rapport pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale a annoncé, en mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget municipal 2021 ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 dans l'ensemble des municipalités locale qui entrent dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE les rapports doivent être déposés à la première séance du conseil qui suit sa réception;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de déposer les rapports d'audits concernant le budget 2021 ainsi que celui pour le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

IL EST RÉSOLU QUE cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

Adoptée unanimement

2021.12.239 **6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 274-2021 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige**

Avis de motion est donné par madame Lise Bégin qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige. Le conseiller demande la dispense de lecture du projet de règlement.

2021.12.240 **6.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 275-2021 sur les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2022**

Avis de motion est donné par madame Monique Bouchard, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement sur les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2022. Le conseiller demande la dispense de lecture du projet de règlement.

2021.12.241 **6.5 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec la MMQ**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de renouveler le contrat d'assurance de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour un montant de 37 077,44 \$ incluant la taxe de 9%.

Adoptée unanimement

2021.12.242 **6.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière-trésorière procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Le relevé est transféré au MAMH en date du 7 décembre 2021.

2021.12.243 **6.7 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu par les membres du conseil:

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui auront lieu les mardis et débiteront à 19 h 30:

11 janvier	1 février	1 mars	5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	2 août	6 septembre	4 octobre	1 novembre	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée unanimement

2021.12.244 **6.8 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu que M. Roger Lévesque, maire soit nommé à titre de membre et administrateur sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac Abitibi et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée unanimement

2021.12.245 **6.9 Rémunération des employés municipaux pour l'année 2022**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'adopter la rémunération des employés pour 2022, selon les avenants des contrats de travail déposés dans les dossiers respectifs des employés.

Adoptée unanimement

2021.12.246 **6.10 Reconnaissance pour les employés**

C2100090
C2100091

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire remercier ses employés du secteur administratif, des travaux publics et de l'aréna pour le travail effectué tout au long de l'année 2021;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'offrir un certificat-cadeau (achat local) de 75,00 \$ aux employés(es), à imputer au poste budgétaire 02-190-00-493-00.

Madame Monique Bouchard et monsieur Steve Lamoureux se retirent des délibérations et déclarent un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

2021.12.247 **6.11 Congés de la directrice générale**

La directrice générale informe le conseil qu'elle sera en congé du 22 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclusivement. Madame Lyne Blanchet demeure disponible pour les urgences.

2021.12.248 **6.12 Fermeture du bureau pour la période des Fêtes**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement et ce, pour la période des Fêtes.

Adoptée unanimement

2021.12.249 **6.13 Renouvellement de la participation financière à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour 2022**

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de renouveler la participation financière de la Municipalité, auprès de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour 2022, dépense de 5 805 \$ à imputer au poste budgétaire 02-370-00-448-00.

Adoptée unanimement

2021.12.250 **6.14 Soutien technique de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour 2022**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'autoriser le paiement pour le soutien technique de la gestion comptable incluant la taxation-perception pour 2022 à la Coopérative d'informatique municipale pour deux postes de travail, dépense nette de 5 035,21 \$, à imputer au poste budgétaire 02-130-00-414-00.

Adoptée unanimement

2021.12.251 **6.15 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour 2022**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération québécoise des municipalités pour 2022, dépense nette de 1 064,32 \$ \$ à imputer au poste budgétaire 02-110-00-494-00.

Adoptée unanimement

2021.12.252 **6.16 Renouvellement de l'abonnement annuel à Québec Municipal pour 2022**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de renouveler l'abonnement annuel à Québec Municipal pour 2022, dépense nette de 188,98 \$ à imputer au poste budgétaire 02-110-00-494-00.

Adoptée unanimement

2021.12.253 **6.17 Cotisation au Réseau Biblio pour 2022**

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de base obligatoire pour la bibliothèque scolaire-municipale au Réseau Biblio pour 2022, dépense nette de 4 542,69 \$, à imputer au poste budgétaire 02-702-30-414-00 (1 010,48 \$) et 02-702-30-494-00 (3 532,21 \$).

Adoptée unanimement

2021.12.254 **6.18 Dénéigement pour l'année scolaire 2021-2022 au pavillon de Normétal de l'École Boréale**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal paie 50 % des couts pour le déneigement de la cour de l'École Boréale, pavillon de Normétal pour donner accès aux élèves ainsi qu'aux personnes fréquentant la bibliothèque scolaire-municipale;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement de 2 000 \$ au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi pour l'École Boréale, pavillon de Normétal, dépense à imputer au poste budgétaire 02-330-00-443-00.

Adoptée unanimement

2021.12.255 **6.19 Autorisation de signature d'une entente entre la Municipalité et M. Dany Rollin**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et M. Dany Rollin ont conclu une entente de location pour l'immeuble situé au 18, 7^e Avenue, Normétal en attendant la vente officielle;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité et M. Dany Rollin.

Adoptée unanimement

7. Hygiène du milieu

2021.12.256

7.1 Dépôt du résultat des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2021, à 15 h 30 la directrice générale ouvrait la soumission reçue pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables 2022-2023, en présence la secrétaire-trésorière adjointe et de l'entrepreneur intéressé, et que le résultat était le suivant :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
<i>Les Entreprises JLR</i>	<i>76 075 \$</i>
<i>Sanimos</i>	<i>NIL</i>

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'accepter le dépôt du rapport de la soumission reçue.

Adopté unanimement

2021.12.257

7.2 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'octroyer le contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables 2022-2023, tel que mentionné dans le cahier de charges, à l'Entreprise JLR, seul soumissionnaire conforme, dépense nette de 79 869,25 \$, à imputer au poste budgétaire 02-452-10-446-01, et ce, dès janvier 2022.

Adoptée unanimement

2021.12.258

7.3 Offre de services professionnels de H²Lab

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de H²Lab pour les analyses de l'eau potable, dépense de 1 084 \$ à imputer au poste budgétaire 02-412-00-453.

Adoptée unanimement

8. Travaux publics

2021.12.259

8.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no: 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée unanimement

9. Aménagement et urbanisme

2021.12.260

9.1 Vente de terrain – Les Immeubles du Nord 2020 Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Immeubles du Nord 2020 Inc. désire acquérir le terrain portant le numéro de lot 6 422 395 d'une superficie de 67 214,46 pieds carrés.

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de vendre le lot 6 422 395 à 0,15 \$ le pied carré pour un montant de 10 082,17 \$ avant taxes. Les frais cadastrales et notariés sont à la charge de l'entreprise Les Immeubles du Nord 2020 Inc.

Madame Lise Bégin se retire des délibérations et déclare un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

2021.12.261

9.2 Comité consultatif d'urbanisme – nomination

CONSIDÉRANT les élections municipales du 7 novembre 2021;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard de former un nouveau comité consultatif d'urbanisme qui sera constitué de trois membres, dont un membre du conseil, il s'agit de monsieur Nestor Dubé (M. Ghislain Desbiens agira à titre de substitut) ainsi que madame Doris Nolet et M. Dany Naud. La durée du mandat des membres est de deux ans. L'inspecteur, monsieur Jean-Guy Hébert agira à titre de secrétaire.

IL EST RÉSOLU D'abroger les résolutions 2020.12.273 et 2020.12.274 et 2021.09.167.

Adoptée unanimement

2021.12.262

9.3 Nomination de la présidence sur le Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les élections municipales du 7 novembre 2021;

Sur recommandation des membres du CCU, il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté de nommer madame Doris Nolet, présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée unanimement

10. Sujets divers (varia)

11. Période de questions

2021.12.263

12. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de clore la séance, il est 19 h 56.

Adoptée unanimement

Roger Lévesque, maire

Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière